

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le vingtième jour du mois de septembre de l'an deux mille onze à seize heures trente (20-09-2011 à 16 h 30), au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières.

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Madame Laurence Méthot, préfet et mairesse de la Ville de Port-Cartier
Madame Henriette Lapierre, conseillère, Ville de Port-Cartier
Monsieur Serge Lévesque, préfet suppléant et maire de la Ville de Sept-Îles

PUBLIC : 0

JOURNALISTES : 0

Monsieur Alain Lapierre agit comme directeur général et secrétaire trésorier.

OUVERTURE DE LA SESSION

La préfet, madame Laurence Méthot, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

2011-09-159 Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 20 septembre 2011

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du 20 septembre 2011 tel que présenté".

2011-09-160 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 16 août 2011

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 16 août 2011 tel que présenté".

CORRESPONDANCE

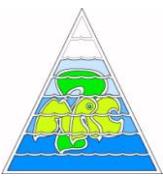
- A) MAMROT - Enveloppe pour Logements adaptés pour aînés autonomes
- B) MRNF - Contribution financière sable et gravier

2011-09-161 Approbation des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 15 septembre 2011

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 15 septembre 2011, au montant de 198 624,22 \$".
(Voir annexe "A")



Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Signé
Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2011-09-162

Approbation des comptes à payer du TNO Lac-Walker au 15 septembre 2011

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 15 septembre 2011 au montant de 18 203,67 \$".
(Voir Annexe "B").

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Signé
Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2011-09-163

Adoption des projets retenus dans le cadre du Programme de la Politique nationale de la ruralité – Pactes ruraux pour l'année 2011-2012, session analyse du 31 août 2011

ATTENDU QUE dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 renouvelée et adoptée en décembre 2006, le gouvernement du Québec et ses partenaires reconnaissent officiellement l'importance de la ruralité et s'engageaient ainsi à travailler de façon solidaire au renouveau et à la pérennité des communautés rurales;

ATTENDU QUE dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, le gouvernement du Québec et ses partenaires s'entendent sur la poursuite des démarches entreprises au cours des cinq dernières années;

ATTENDU QU'au mois de mars 2007 un Pacte rural a été renouvelé et conclu entre la MRC de Sept-Rivières et le gouvernement du Québec afin de mettre en application la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

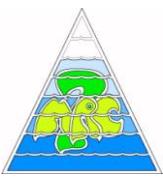
ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a formé un comité de suivi de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 et que l'un des mandats de celui-ci est d'analyser les projets reçus pour l'année 2010-2011;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de suivi de la Politique nationale de la ruralité concernant les projets.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :



"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les projets retenus dans le cadre du Programme de la Politique nationale de la ruralité tel que présenté en annexe;

Que le préfet et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents s'y rapportant".
(Voir Annexe "C").

2011-09-164

Entente relative au partage de l'information géographique en vue de la préparation du plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) et l'utilisation commune des données territoriales de la Côte-Nord

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a confié à la Conférence régionale des Élus la réalisation du PRDIRT;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières désire participer à la mise en place du PRDIRT et partager des données territoriales avec la Conférence régionale des Élus;

ATTENDU QUE pour ce faire, les parties doivent procéder à la mise en place de mécanismes de gestion nécessaires à une approche de partage de l'information géographique et définir les modalités de partage de cette information concernant les ressources naturelles et le territoire, au moyen d'une entente;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Alain Lapierre à signer l'entente de partage de l'information géographique en vue de la préparation du plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT).
(Voir Annexe "D").

2011-09-165

Confirmation d'embauche, technicien en gestion du territoire

ATTENDU QUE le poste de technicien en gestion du territoire de la MRC de Sept-Rivières est occupé par monsieur Hervé Deraps depuis le 28 mars 2011;

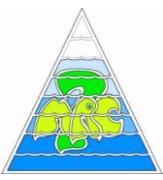
ATTENDU QUE monsieur Hervé Deraps a réussi avec succès la période de probation;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières procède à l'embauche permanente de monsieur Hervé Deraps à titre de technicien en gestion du territoire pour la MRC de Sept-Rivières;



QUE les conditions de la convention d'embauche de monsieur Hervé Deraps, signée le 28 mars 2011 demeurent valides et, qu'à compter du 26 septembre 2011, monsieur Deraps soit assujetti aux normes prévues par la Politique des ressources humaines de la MRC de Sept-Rivières;

ET que pour cette fin, la MRC de Sept-Rivières confirme, pour la mise en application de la Politique salariale, monsieur Deraps à la classe 3, échelon 6".

2011-09-166

Autoriser madame Caroline Cloutier, agente de développement durable, à participer au congrès de l'Association des biologistes du Québec qui se tiendra les 27 et 28 octobre 2011

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise madame Caroline Cloutier, agente de développement durable, à assister au congrès de l'Association des biologistes du Québec (ABQ), qui se tiendra les 27 et 28 octobre 2011 à Boucherville;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur".

2011-09-167

Activité de financement de la Fondation Loisirs Côte-Nord

ATTENDU QUE la Fondation Loisirs Côte-Nord est un organisme voué au support des athlètes étudiants de la région;

ATTENDU QUE la Fondation Loisirs Côte-Nord organise, le 15 octobre 2011 à Sept-Îles, une activité au profit des jeunes athlètes de la région de type « Soirée vins et fromages » sous le thème « Cultivons l'ambition ».

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières participe à l'activité de financement de la Fondation Loisirs Côte-Nord qui se tiendra le 15 octobre 2011, à Sept-Îles, par l'achat de 4 billets au montant de 160 \$ chacun;

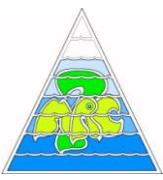
QUE les sommes soient prises à même le poste «Promotions et Publicités».

2011-09-168

Participation de la MRC de Sept-Rivières à une activité de financement de Centraide Duplessis « Souper moules et frites », qui se tiendra le 1^{er} octobre 2011, au Carrefour La Baie de Sept-Iles

ATTENDU QUE Centraide Duplessis est un organisme voué au bien-être de la collectivité;

ATTENDU QUE Centraide Duplessis organise, le 1^{er} octobre 2011, au Carrefour La Baie à Sept-Îles, une activité de type « Moules & Frites », au profit des plus démunis de la région.



EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières participe à l'activité de financement de Centraide Duplessis, qui se tiendra le vendredi 1^{er} octobre 2011, au Carrefour La Baie de Sept-Îles, par l'achat de 8 billets au montant de 35 \$ chacun;

QUE les sommes soient prises à même le poste «Promotions et Publicités»".

AFFAIRES NOUVELLES

2011-09-169

Adoption du règlement N° 05-2011 : agrandissement du périmètre d'urbanisation du secteur Ferland de la Ville de Sept-Iles

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sept-Îles demande à la MRC de Sept-Rivières de modifier son schéma d'aménagement afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation du secteur Ferland;

ATTENDU la résolution N° 1106-388 adoptée par le Conseil de la Ville de Sept-Îles à cet effet;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (articles 47 et suivants), un Conseil de MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU la lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du 15 septembre 2011 indiquant que le projet de règlement 2011-P03 respecte les orientations gouvernementales.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le règlement 05-2011 : Agrandissement du périmètre d'urbanisation du secteur Ferland de la Ville de Sept-Îles".

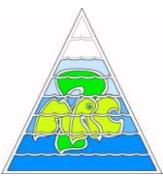
2011-09-170

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement N° 2011-216 amendant le règlement de zonage N° 2007-103 de la Ville de Sept-Iles

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage N° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement N° 2011-216 amendant le règlement de zonage N° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.



EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement N° 2011-216 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement".

2011-09-171

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement N° 2011-217 amendant le règlement de zonage N° 2007-103 de la Ville de Sept-Îles

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage N° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement N° 2011-217 amendant le règlement de zonage N° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement N° 2011-217 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement".

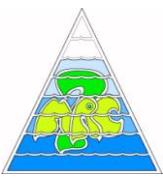
2011-09-172

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement N° 2011-218 amendant le règlement de zonage N° 2007-103 de la Ville de Sept-Îles

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage N° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement N° 2011-218 amendant le règlement de zonage N° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.



EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement N° 2011-218 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement".

2011-09-173

Autoriser madame Caroline Cloutier, agente de développement durable, à suivre la formation " Relations humaines et développement des organisations" offert par l'Université du Québec à Chicoutimi

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise madame Caroline Cloutier, agente de développement durable, à suivre la formation "Relations humaines et développement des organisations" offert à la session d'automne par l'Université du Québec à Chicoutimi.

QUE les frais d'inscription à ce cours soient remboursés sur réussite seulement."

2011-09-174

La place des municipalités dans la Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable

ATTENDU QUE, le 12 mai dernier, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, lequel fait suite au projet de loi n° 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;

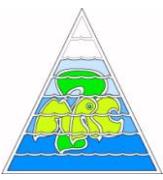
ATTENDU QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;

ATTENDU QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier ;

ATTENDU QUE dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- de retirer l'article 327 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;



- de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;
- que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;
- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière;
- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la Loi sur les mines;
- d'inclure une disposition dans la Loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier;
- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec.

ATTENDU QUE lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"D'APPUYER les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités".

2011-09-175

Participation de la MRC de Sept-Rivières à une activité de financement de Port de Sept-Iles, au profit de l'Élyme des Sables, de type « Souper d'huitres », qui se tiendra le 27 octobre 2011, à la Réserve navale de Sept-Iles



ATTENDU QUE l'Élyme des Sables est une maison de soins palliatifs offrant des services gratuits dont le financement est assuré par les dons de la population et des entreprises locales ainsi qu'une subvention annuelle du réseau de la santé;

ATTENDU QUE Port de Sept-Îles, en partenariat avec la Réserve navale de Sept-Îles et le Club Richelieu de Sept-Îles, organise le 27 octobre 2011, à la Réserve navale de Sept-Îles, une activité de financement de type « Souper d'huîtres », au profit de l'Élyme des Sables.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières participe à l'activité de financement de l'Élyme des Sables qui se tiendra le 27 octobre 2011, à la Réserve navale de Sept-Îles; par l'achat de 5 billets au montant de 100 \$ chacun;

QUE les sommes soient prises à même le poste «Promotions et Publicités»".

2011-09-176

Levée de la session

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre;

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 20 septembre 2011 soit et est levée à 16 h 43."

Signé

Laurence Méthot
Préfet et mairesse, Ville de Port-Cartier

Signé

Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier